

Les handicaps mentaux



**Les handicaps
intellectuels**



**Les handicaps
psychiques**

Les handicaps intellectuels

La déficience intellectuelle se définit par un quotient intellectuel (QI) inférieur à 69.

Elle peut apparaître dès la naissance ou se développer plus tard, chez l'enfant ou le jeune adulte. Elle peut provoquer des troubles du langage.

Exemple : La trisomie 21, anomalie génétique qui touche environ une naissance sur 800.

Les handicaps psychiques

Ils concernent les troubles de la vie mentale.

Ils ont des conséquences sur la vie relationnelle, la communication, le comportement...

Il en existe 2 grandes familles : les **psychoses** et les **névroses**.

Sports possibles

Le sport adapté permet à des personnes atteintes d'un handicap intellectuel ou psychique de faire du sport avec un encadrement spécifique ... cyclisme, natation, judo, équitation, escalade, tennis , canoë kayak...

Le sport adapté peut être pratiqué avec des personnes valides.

- **650 000** personnes déficientes intellectuelles en France
(dont 220 000 sont accompagnées par des établissements d'éducation spécialisée)

Les établissements médico - socio - éducatif

Les établissements médico - socio - éducatif

Le secteur adulte

- Le travail protégé :
 - ESAT
 - Atelier protégé
- Les établissements médico-sociaux
 - Foyers d'hébergement
 - Foyers occupationnels
 - MAS
 - FAM
- Les services d'accueil :
 - SAVS
 - Service d'accueil de jour

Le secteur de l'enfance

IME : Les Instituts Médico Educatifs accueillent les enfants atteints de déficiences intellectuelles qui ont en général entre 3 et 20 ans. Ils regroupent les anciens IMP (instituts médico-pédagogiques) et les anciens IMPRO (instituts médico-professionnels). Les enfants sont orientés vers ces établissements par la CDAPH. Les IME constituent la catégorie des établissements de l'éducation spéciale. Cette catégorie représente 208 établissements en 2001 (1).

ETABLISSEMENTS POUR ENFANTS POLYHANDICAPES : Ces établissements accueillent des enfants présentant des déficiences intellectuelles graves associées à des désordres moteurs importants entraînant une perte conséquente de l'autonomie. Ils sont au nombre de 159 .

ITEP : Anciennement Institut de Rééducation (IR). Les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques accueillent des enfants ou adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement qui ont entre 6 et 18 ans. Les ITEP remplacent les instituts de rééducation (IR). Les enfants sont orientés vers ces établissements par la CDAPH. Ils sont au nombre de 342.

MECS : La gestion de ce type de structures relève dans la plupart des cas de personne morale de droit privé (94,6 %), leur fonctionnement est donc le plus souvent assuré par les associations à l'origine de leur création. En 2004, on dénombre 1 155 maisons d'enfants à caractère social (MECS) disposant de 41 335 places et employant environ 27 000 personnes en équivalent temps plein.

SESSAD : Services autonomes et non autonomes d'éducation et de soins à domicile. Ils sont au nombre de 911.

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire, sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale

UPI: Unité Pédagogique d'Intégration, sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale.

L'ensemble des établissements représentent un chiffre de 2 620, hors CLIS et UPI qui sont des dispositifs postérieurs aux statistiques.

Monreil C. (2004). Les établissements et services pour enfants et adolescents en 2001, études et résultats, n° 288, DREES, février

Canoë - kayak sport adapté

Présentation Canoë-Kayak sport adapté

«À chacun son défi »

Depuis plusieurs années des sportifs en situation de handicap pratique le canoë kayak et ses disciplines associées dans des clubs de la fédération française de canoë kayak (FFCK) en partenariat avec la fédération française de sport adapté qui a reçu délégation du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associatif pour organiser , développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physique et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique (agrément du 4 Octobre 2004 - J.O du 16 Octobre 2004).

Le canoë-kayak adapté poursuit son développement en France. La Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) comprend 42000 licenciés répartis dans 821 clubs. Elle propose 50 disciplines sportives réparties sous 6 formes de pratiques : activités motrices, sport loisir, sport de compétition, intégration par le sport.

Les professionnels de l'éducation spécialisée et les clubs de la FFCK mènent des actions ponctuelles et des cycles d'apprentissages du canoë-kayak dans divers régions en partenariat avec la FFSA. Ce support éducatif et d'intégration sociale, expérimenté depuis de nombreuses années a montré les ressources et les capacités qu'ont les personnes en situation de handicap pour cette discipline. Ceci est possible grâce à des aménagements adaptés à ce public. Le contenu pédagogique proposé lors de ces accompagnements doit leur permettre de développer leur besoins communs, d'agir et de se dépasser en respectant l'évolution et l'envie de chaque sportif. Ces procédures d'apprentissages adaptés font l'objet d'évaluations spécifiques (classification, barèmes différenciés) pour apprécier au mieux le niveau de performance.

La performance pour qui ?

Ces supports adaptés mis en place depuis peu vont permettre aux sportifs en situation de handicap de prendre conscience de leur propre capacité dans cette discipline « je suis capable de ... »

Pourquoi l'éducation spécialisée est allé à la rencontre du monde du canoë-kayak?

Le savoir-faire des uns s'imbriquait dans le savoir faire des autres.
Les BEES CK sont complémentaires des éducateurs spécialisés

Intention poursuivie:

➡ Mixité social

➡ Socialisation

➡ L'intégration (c'est appartenir à un groupe de personnes notamment à un club FFCK hors champs spécialisé et partager ensemble le même désir de la pratique de ce sport).

Citation d'un champion Olympique émérite : « Le sport-adapté au contact du sport »

LE CONCEPT DE L'INTEGRATION

Intégrer une personne, c'est lui rendre sa citoyenneté : rendre accessible les lieux, les transports, les services, et les activités culturelles et sportives dans la ville.

**Ce que dit précisément la loi du
11 Février 2005**

Pour l'égalité des chances,

la participation

et la citoyenneté des
personnes handicapées...

Type de pratique
du
Canoë – Kayak adapté

- Slalom
- Descente de rivière
- Course en ligne
- Boarder cross
- Marathon / Merathon
- Loisir (eaux-vives), randonnée

Matériel utilisé

- Canoë-Kayak traditionnel (ponté)
- Canoë et Kayak auto-videur (« Sit on Top »)
- Pirogue, Canobus, C9, Dragon Boat ...
- Gonflables (Raft, Canoë-raft)